



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LAUNAGUET

Le treize décembre deux mille vingt-trois à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ROUGÉ, Maire.

**OBJET : PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL
SUR LE PRIX DE LA QUALITE DES SERVICES DE
L'EAU POTABLE, DE L'ASSAINISSEMENT
COLLECTIF ET NON COLLECTIF POUR L'ANNEE
2022 DE TOULOUSE METROPOLE**

Délibération n° 2023.12.13.124

Rapporteur : Pascal PAQUELET

Conformément aux stipulations de l'article D224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport annuel sur le Prix de la Qualité des Services de l'eau potable, de l'assainissement collectif et non collectif pour l'année 2022 établi par Toulouse Métropole, doit faire l'objet d'une communication en séance publique.

Le rapport dans son intégralité a été transmis aux membres du Conseil Municipal.

A l'issue de cet exposé, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de prendre acte de la communication en séance publique du rapport annuel sur le Prix de la Qualité des Services de l'eau potable, de l'assainissement collectif et non collectif pour l'année 2022 établi par Toulouse Métropole.

Entendu cet exposé, les membres du Conseil Municipal :

- **prennent acte de la communication en séance publique du rapport annuel sur le Prix de la Qualité des Services de l'eau potable, de l'assainissement collectif et non collectif pour l'année 2022 établi par Toulouse Métropole.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

Au registre sont les signatures



Michel ROUGÉ
Maire,

Membres en exercice : 29
Membres présents : 22
Absents excusés Représentés : 7
Absent : /

Date convocation et affichage :
07 décembre 2023

Acte rendu exécutoire après
- dépôt en Préfecture

- publication ou notification

22 DEC. 2023

Étaient présents (es) : Michel ROUGÉ, Pascal PAQUELET, Patricia PARADIS, Tanguy THEBLINE, Marie-Claude FARCY, Jean-Luc GALY, Natacha MARCHIPONT, Bernard DEVAY, Edith PAPIN TOUZET, Antoine MIRANDA, Françoise CHEURET, Martine BALANSA, Didier GALAUP, Bernard BARBASTE, Isabelle BESSIERES, Pascal BARCENAS, Michaël TURPIN, Olivier DESPRINCE, Elia LOUBET, Sylvie IZQUIERDO, Georges DENEUVILLE, Guy BUSIDAN.

Étaient excusés représenté(es) : Christine LAFON (pouvoir à T. THEBLINE), Thierry MORENO (pouvoir à M. ROUGÉ), Anne-Marie AGUADO (pouvoir à A. MIRANDA), Patrice RENARD (pouvoir à B. DEVAY), Xavier MOULIGNEAU (pouvoir à M. TURPIN), Fabienne MORA (pouvoir à P. BARCENAS), Christine COGNET (pouvoir à Sylvie IZQUIERDO).

Absent : /

Secrétaire de séance : Marie-Claude FARCY

